

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
3F CONSEIL			95 CS5003 - CX 93108 AVENUE DU PRÉSIDENT WILSON 93100 MONTREUIL		
SIRET	8	8	7	7	5
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	323
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 31/12/2024 Lieu CERGY		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: Mme SARRA LAGHOUEN EP BEN HARIZ, Présidente		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature Je Certifie Copie Conforme à l'original		

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même				a		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e			
								f			
								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CG I) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.		
						5	6	7	8		
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À						0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise3F CONSEIL

Néant

Adresse de l'entreprise95 CS5003 - CX 9310893100 MONTREUIL

N° SIRET88775687200032Durée de l'exercice en nombre de mois12Durée de l'exercice précédent12

				Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le			
				31122024				31122023			
ACTIF		Brut1		Amortissements - Provisions2		Net3		Net4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028		030						
	Immobilisations financières * (1)		040		042						
	Total I (5)		044		048						
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
Marchandises *			060		062						
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*	068		070			6 200			
		Autres * (3)	072		074						
Valeurs mobilières de placement		080		082							
Disponibilités		084	323	086	323		1 992				
Charges constatées d'avance *		092		094							
Total II		096	323	098	323		8 192				
Total général (I+II)		110	323	112		323	8 192				
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000		1 000			
	Ecart de réévaluation			124							
	Réserve légale			126							
	Réserves réglementées*			130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		132					
	Report à nouveau			134	(2 355)		1 556				
	Résultat de l'exercice			136	(323)		(3 911)				
	Subventions d'investissement			137							
	Provisions réglementées			140							
	Total I			142	(1 677)		(1 355)				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			154							
	Emprunts et dettes assimilées			156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164							
	Fournisseurs et comptes rattachés			166							
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169		172		9 547			
	Comptes courants d'associés			173	2 000						
	Autres dettes			175							
	Produits constatés d'avance			174							
	Total III			176	2 000		9 547				
	Total général (I + II + III)			180	323		8 192				
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise 3F CONSEIL										Exercice N clos le 31 11 2024				Exercice N-1 clos le 31 11 2023		Néant	*
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le 31 11 2024				Exercice N-1 clos le 31 11 2023			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export				209					210				80	256		
	Production vendue < biens et livraisons intracommunautaires <				215					214							
	services *				217					218		58	782				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									222							
	Production immobilisée *									224							
	Subventions d'exploitation reçues									226							
	Autres produits									230							
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232		58	782		80	256	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234		15	231				
	Variation de stock (marchandises) *									236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240							
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier - immobilier)									242		40	257		65	440	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				243					244						246	
	Rémunérations du personnel *									250		3	606		17	072	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252		11			1	409	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)				255					254							
	Dotations aux provisions									256							
	Autres charges < dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 < dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 <				259					262							
	Total des charges d'exploitation (II)									264		59	105		84	167	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270		(323)		(3	911)		
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)									280						
Produits exceptionnels (IV)									290								
Charges financières (V)									294								
Charges exceptionnelles < dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 < dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 <				347					300								
Impôts sur les bénéfices * (VII)									306								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)									310		(323)		(3	911)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312		314		323			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318							
	Provisions non déductibles *									322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247				247					330							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option									251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999							
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997				
	Entreprise nouvelles (44. sexies)				986												
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. sexies)				981												
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)				345												
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																
	Zones de développement prioritaire (44 septdecies)									993							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS									352				354		323		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS									370				372		323		

Désignation de l'entreprise : 3F CONSEIL												Néant ☒ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426				
	Constructions		430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
	Installations générales, agencements divers		450		452		454		456				
	Matériel de transport		460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476				
Immobilisations financières			480		482		484		486				
TOTAL			490		492		494		496				
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissement afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial			495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516				
	Constructions		520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546				
	Matériel de transport		550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566				
TOTAL			570		572		574		576				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2		3		4		5				
		6	7		8		9		10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values						
	①	②	③		④		Court terme * ⑤	Long terme					
								19 % ⑥		15 % ou 12.8 % ⑦		0 % ⑧	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582		584		586		581		587		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations		590		583		594		
TOTAL							596		585		597		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 3F CONSEIL Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Déficits de l'exercice	860	323
					Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	323

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives					381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)					380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326	
N° du centre de gestion agréé					388	
Montant de la TVA collectée					374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397	

5

Désignation de l'entreprise : 3F CONSEIL				Néant ☒ *					
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois		1	2		
DECLARATION DES EFFECTIFS									
Effectif moyen du personnel * :				376					
dont apprentis				657					
dont handicapés				651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE									
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105					
TOTAL 1				106					
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143					
Subventions d'exploitation reçues				113					
Variation positive des stocks				111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153					
TOTAL 2				144					
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)									
Achats				121					
Variation négative des stocks				145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150					
TOTAL 3				152					
IV- Valeur ajoutée produite									
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)		137			
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022			Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026					
Période de référence				024			160		
Date de cessation				186					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.									
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.									

Cegid Quanta

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

88775687200032

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3F CONSEIL

ADRESSE (voie)

95 CS5003 - CX 93108

AVENUE DU PRESIDENT WILSON

CODE POSTAL

93100

VILLE

MONTREUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

N° de dépôt

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

8 8 7 7 5 6 8 7 2 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3F CONSEIL

ADRESSE (voie)

95 CS5003 - CX 93108

AVENUE DU PRESIDENT WILSON

CODE POSTAL

93100

VILLE

MONTREUIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Date 23/01/2025	Tableau de cohérence des liasses fiscales (*) Client 3FC 3F CONSEIL 95 CS5003 – CX 93108 AVENUE DU PRESIDENT WILSON 93100 MONTREUIL			Référence	Page 1
Collaborateur				Exercice 01/01/2024 31/12/2024	